

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUCON
Commune
LA CELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2025

Nombre des Conseillers:
en exercice : 9
présents : 8
pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil Municipal s'est assemblé salle de réunion de la Mairie, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame BOULON Elise, Maire.

Présents : Mmes BOULON Elise, BOUBAT Isabelle, POIRET Pascale, MM BAYLOT Éric, BOUTET Jérôme, LINTIGNAT Anthony, ROBLOT Claude, TAUVERON Claude.

Absent ayant donné pouvoir : /

Absent : M. VALTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme POIRET Pascale

Date de la convocation : 25 septembre 2025

OBJET: Achat d'électroménager pour le gîte - n° 2025-09-1

Madame le Maire donne parole à Monsieur le 1^{er} Adjoint qui s'est chargé de demander des devis pour aménager le gîte en appareils électroménagers.

La société Jaffrelot, de Commentry, la plus intéressante, propose un ensemble à 2.653,21 € HT, soit 3.183,85 € TTC, comprenant réfrigérateur, lave-vaisselle, table de cuisson, micro-ondes, four, hotte et lave-linge.

Détail est donné aux Membres du Conseil.

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'achat de l'électroménager pour le gîte communal auprès de l'entreprise Jaffrelot pour un montant de 2.653,21 € HT
- **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Départemental sur le dispositif « Solidarité Départementale »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

OBJET: Achat et maintenance du défibrillateur - n° 2025-09-2

La société actuellement en charge de la maintenance du défibrillateur mis à disposition à côté de la Mairie, nous interpelle sur l'ancienneté de notre matériel (achat en 2012 pour 2280 € TTC) et de la batterie qui devra être remplacée une nouvelle fois en 2026 (environ 500 €).

Madame le Maire propose donc aux Conseillers présents d'autoriser le remplacement du défibrillateur actuel par un neuf et de revoir par la même occasion le contrat de maintenance.

La société Médilys Santé (suggérée par la Communauté de Communes) fait une

proposition d'un matériel similaire au tarif de 2.006 € HT (2.433,60 € TTC) et une autre proposition règlementaire à 1.440 € HT (1.754,40 € TTC)

Leur contrat de maintenance est de 90 € HT/an (250 € HT actuellement avec la société ZOLL Médical)

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir, auprès de la société Médilys Santé, le défibrillateur de marque ZOLL, d'un montant de 1.440 € HT, soit 1.754,40 € TTC et de leur en confier la maintenance pour 90 € HT/an ;
- **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Départemental sur le dispositif « Solidarité Départementale »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

OBJET: Marché Gîte Equestre - lot 02 avenant n°2 - n° 2025-09-3

Madame le Maire donne la parole à M. Claude Roblot, 1^{er} Adjoint, concernant les travaux supplémentaires sur la grange du futur gîte équestre de la commune et donne un récapitulatif de l'avancement des travaux

Monsieur Claude Roblot informe les Membres présents qu'un avenant est nécessaire pour le lot 2 – maçonnerie – pour refaire un seuil suite à l'ajout de nouvelles menuiseries (cf lot 06 avenant n°1 du 01/07/2025)

L'avenant proposé serait d'un montant de 1.235,00 € HT, 1.482,00 € TTC

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter l'avenant n°2 du lot 2, décomposé ci-dessus pour un montant total de 1.235,00 € HT pour les travaux du gîte
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

OBJET: Décision modificative n°2 - n° 2025-09-4

Madame le Maire informe les Conseillers présents qu'il est nécessaire de créer une décision modificative afin de créer les écritures d'amortissement pour cette année et d'intégrer à l'actif les biens sans maître repris en 2025

Objets : Amortissements + biens sans maître 2025

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (041) : Terrains nus	200,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-3 847,00
		1328 (041) : Autres	200,00
		281532 (040) : Réseaux d'assainissement	3 847,00
	200,00		200,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-3 847,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	3 847,00		
	0,00		
Total Dépenses	200,00	Total Recettes	200,00

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la décision modificative n°2 telle qu'énoncée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

OBJET: **Mise en sécurité bâtiment du Bourg - n° 2025-09-5**

Madame le Maire informe les Membres présents que le bâtiment que la commune avait racheté auprès des conjoints TSCHAN, menace à nouveau de s'écrouler sur la véranda de Madame DIAS

Afin de mettre fin à cette insécurité, Madame le Maire demande aux conseillers de valider un devis de l'entreprise de maçonnerie PAGNON (entreprise du gîte) pour un montant total de 6.800 € HT, soit 8.160 € TTC

- Démolition, rabaissement et consolidation du mur avec du béton.

La commune n'ayant, à ce jour, pas validé une opération concrète pour ce bâtiment, il est indispensable d'éviter tout désordre vis-à-vis des voisins proches.

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de la société PAGNON pour un montant de 6.800 € HT
- **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Départemental sur le dispositif « Solidarité Départementale »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

La séance est close à 20h40